

## Coupures d'électricité et Industries en milieu rural : l'Exemple de Condat



Filiale du groupe papetier LECTA depuis 1998, CONDAT est spécialisé dans la fabrication de papier couché pour l'édition publicitaire, les beaux livres et la presse.

Située au cœur du Périgord, à mi-chemin entre Périgueux et Brive, l'usine de CONDAT, l'une des plus modernes d'Europe, produit 540 000 tonnes de papier par an. Avec 800 salariés, CONDAT est le 1<sup>er</sup> employeur de Dordogne et le 15<sup>ème</sup> de la région Aquitaine.

Chaque année, CONDAT subit une centaine de perturbations du réseau d'alimentation électrique, dont 10% arrêtent partiellement ou totalement la production de papier et endommagent les machines. Ces dernières consomment 407 000 MWh, soit l'équivalent d'une ville de 60 000 habitants.

Ces perturbations récurrentes, provoquées le plus souvent par la foudre durant les mois d'été, sont le fait d'un sous dimensionnement du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) en Dordogne. Elles pèsent sur la compétitivité du site de CONDAT, à l'heure où l'industrie papetière souffre, par ailleurs, d'une surcapacité de production en Europe.

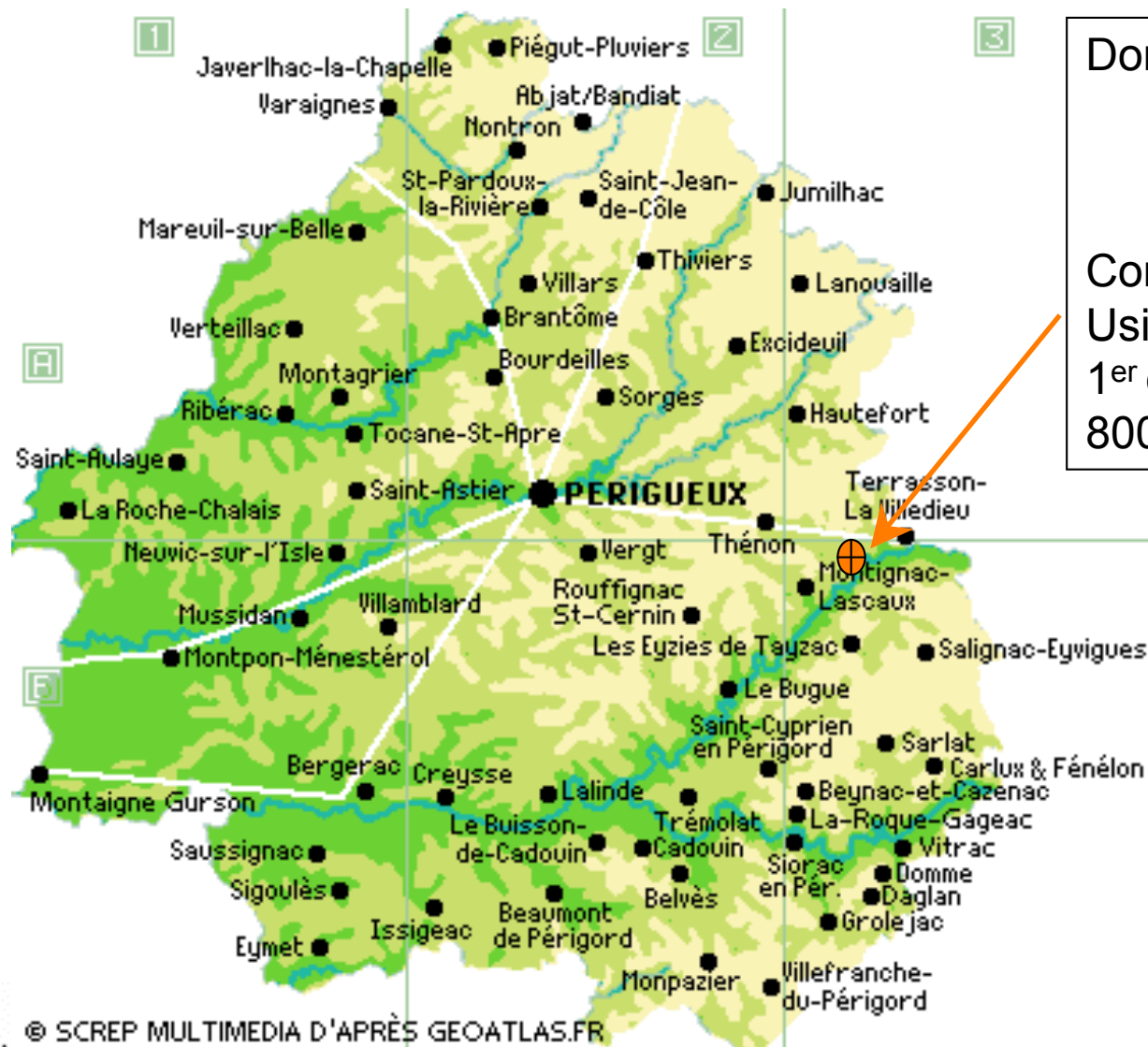
Maintes fois alerté par la Direction de l'Usine de CONDAT et la Direction générale du Groupe LECTA, par l'ensemble des élus et des acteurs économiques et industriels du département et de la région, RTE oppose depuis plusieurs années une fin de non recevoir aux multiples demandes de recherche de solutions techniques (renforcement du réseau existant) ou financières (dédommagement des surcoûts engendrés par la défaillance du réseau).

Pis, l'unité de Cogénération installée sur le site de Condat par ELYO (groupe SUEZ), assurant la production d'électricité pour faire face aux périodes de pointe de consommation hivernale, et qui pourrait suppléer aux défaillances de RTE, ne peut être exploitée en période d'été. Le décret d'application de la loi de décembre 2006, autorisant le fonctionnement des ces unités sur les

sites industriels soumis à des perturbations électriques durant les périodes orageuses n'étant pas, un an après son adoption, encore publié. Au surplus aucune solution de compensation financière destinée à couvrir les surcoûts liés à la cogénération, n'a été encore à ce jour esquissée.

CONDAT est un exemple emblématique des difficultés dans lesquelles se débattent aujourd'hui nombre de sites industriels, PMI et PME, situés en milieu rural. A l'heure où l'industrie nationale doit faire face à la concurrence des pays à bas coûts qui menace de nombreux secteurs d'activité, la France se chausse des fers au pied du fait de sa propre incurie et de son incapacité à faire entendre à RTE d'assurer sa mission de service public et à lui faire jouer le rôle dévolu à ce qui est, que l'on le veuille ou non, un outil de la politique d'aménagement du territoire.

## Condat, une usine en milieu rural



Dordogne: 400 000h  
9 060 km<sup>2</sup>  
44 h/km<sup>2</sup>

Condat,  
Usine créée en 1907  
1<sup>er</sup> employeur privé  
800 emplois directs



## Les utilisations du papier de Condat



**Chiffre d'affaires 2007 : 382 millions d'euros**

## Des outils de production de l'industrie lourde



**Capacité annuelle de production : 560 000 tonnes**

**L'équivalent quotidien d'une autoroute de papier : Marseille – Lille – Marseille.**

# Le groupe Lecta

Deuxième producteur européen de papier couché

Créé en 1998

3 sociétés

Condat, Garda, Torraspapel

Une position dominante en Europe du Sud

Capacité de production : 1.520 million de tonnes de papier couché par an





## LECTA : un groupe contrôlé par CVC Capital Partners

CVC Capital Partners : un gestionnaire de fond d'actifs privés, un des plus important du point de vue des fonds levés depuis 5 ans (15 milliards \$).

Depuis sa création en 1981, CVC a acheté 259 entreprises pour 94 milliards de \$.

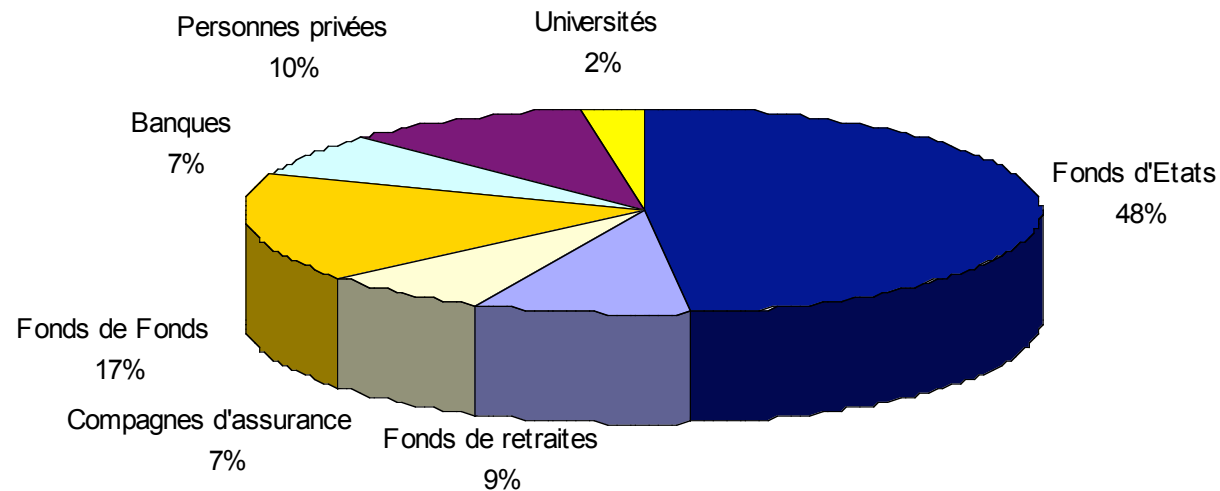
En 2007, CVC détient 38 entreprises en Europe qui totalisent un chiffre d'affaires de 50,9 milliards de \$ et 302 000 salariés.

Les critères d'investissement de CVC sont les suivants:

- Position de leader sur leur marché
- Rentabilité supérieure à la moyenne
- Un management motivé et de haut niveau
- Un cash flow généré stable
- Des opportunités de concentration dans les secteurs d'activités ciblés.

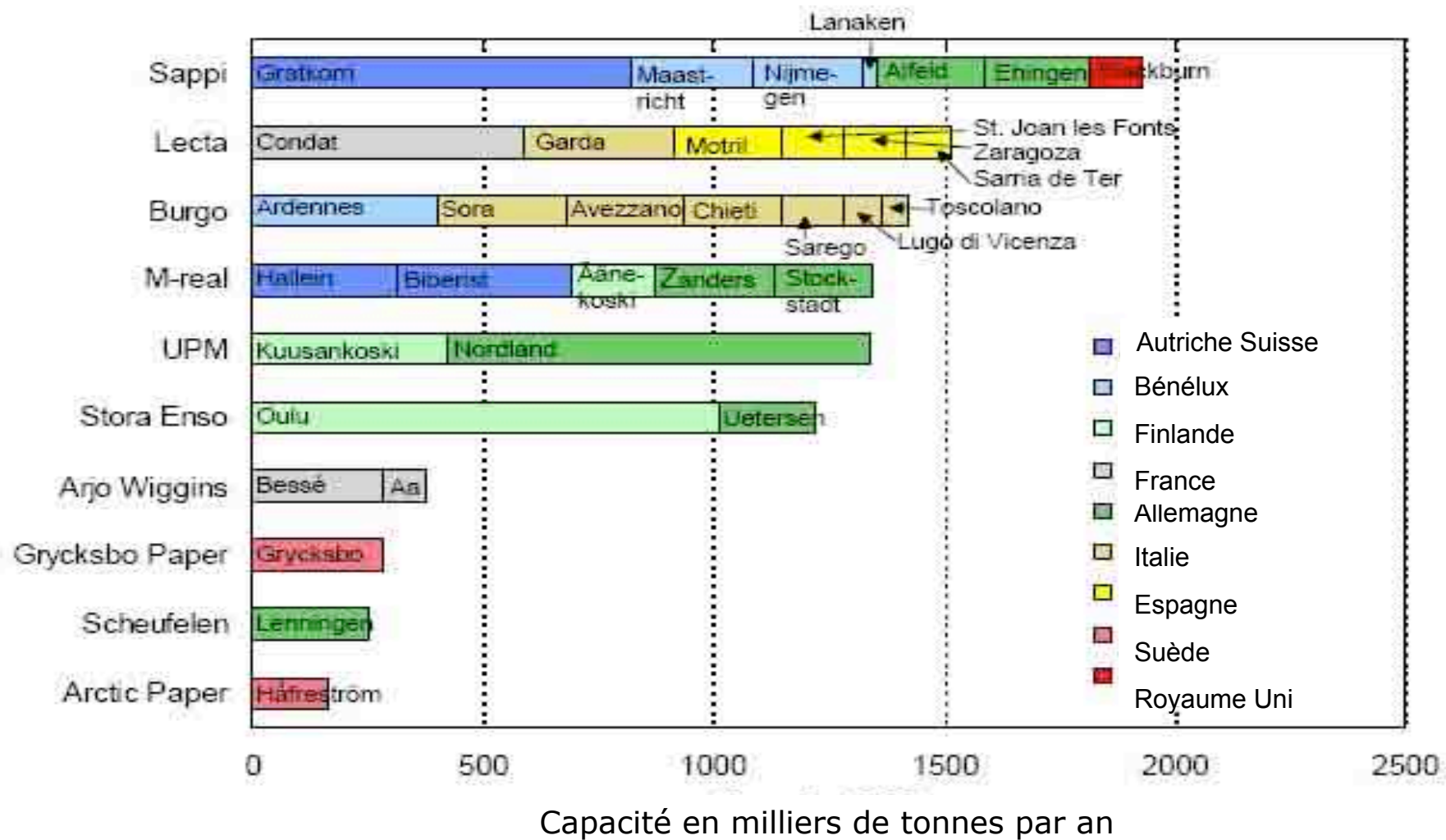


## L'origine des fonds investis par CVC Capital Partners

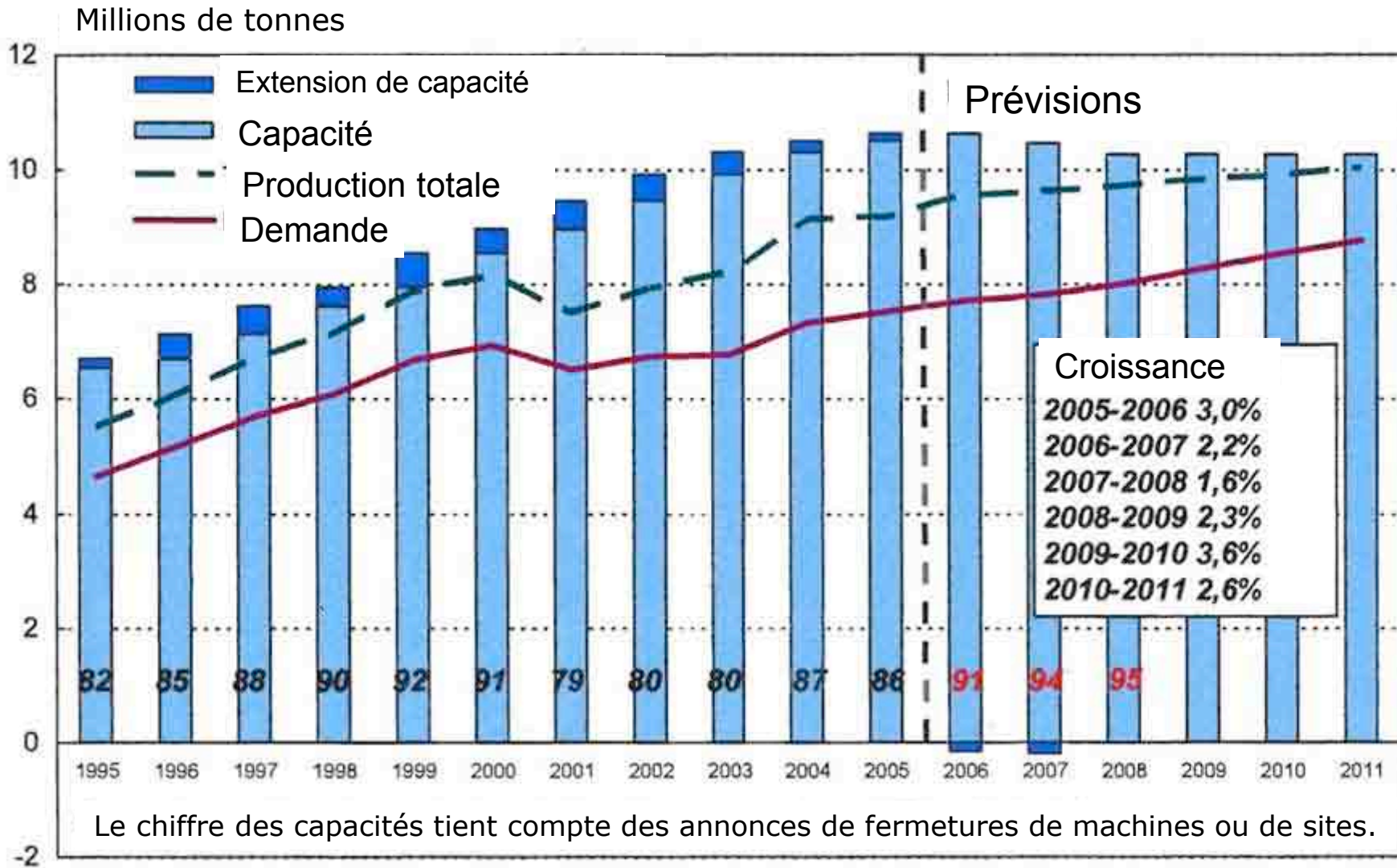


Le dernier fond créé par CVC, de 6 milliards d'euros, montre bien que l'actionnaire de Condat a l'oreille d'investisseurs du monde entier.

## Des industriels papetiers nombreux...

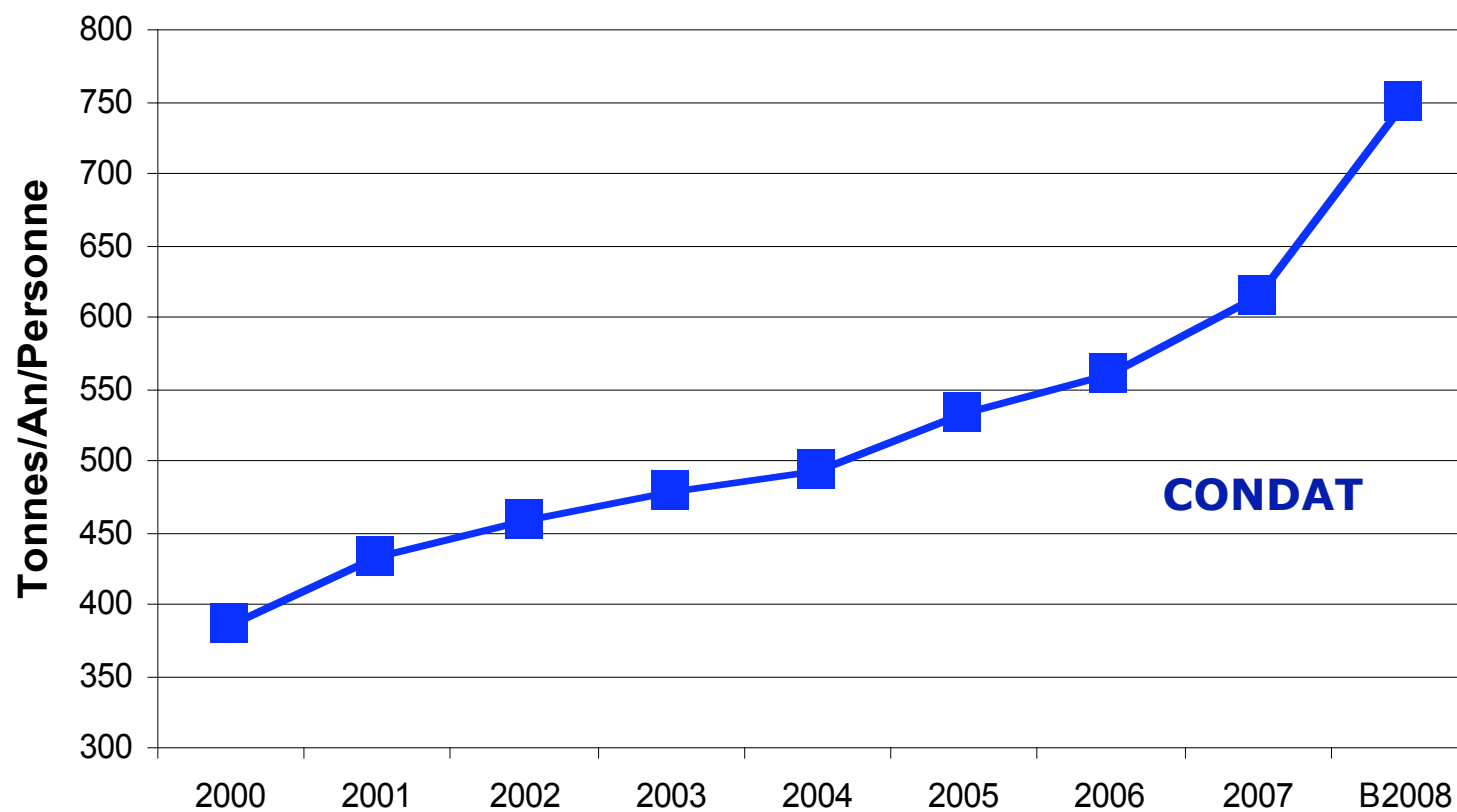


## ...sur un marché surcapacitaire ...



**...obligent à faire des gains de productivité...**

Tonnes produites par employé





# Energie : les chiffres clés

Condat, c'est un budget énergie de 30 millions d'euros en 2007.

Condat, c'est une consommation électrique de 355 GWh/an, soit l'équivalent d'une ville de 60 000 habitants en 2007.

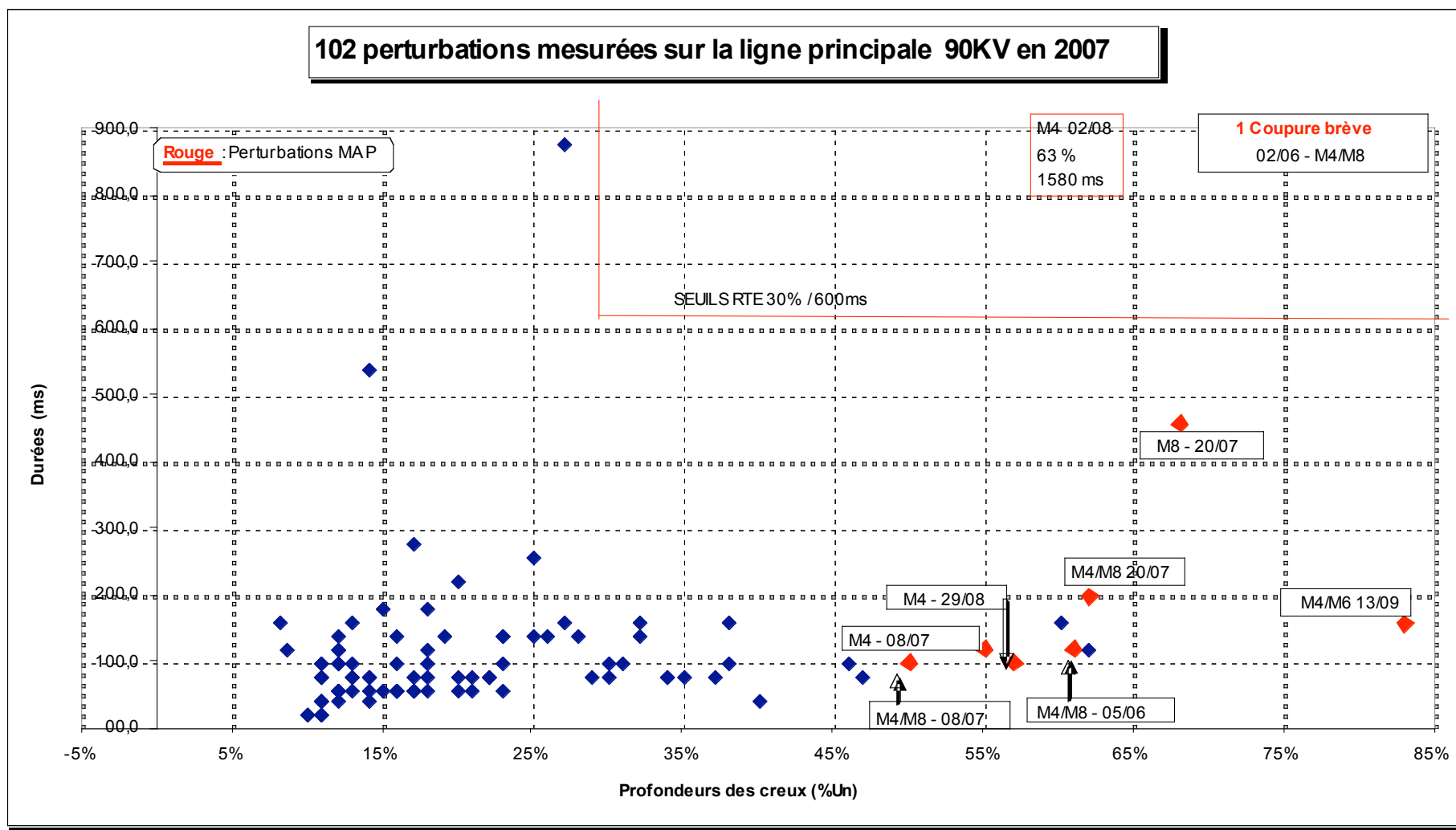
Condat, c'est une consommation de 753 GWh de vapeur/an en 2007.

La puissance électrique installée sur le site de 100 Mégawatts émane d'une unité de cogénération. Elle ne fonctionne que 5 mois par an, en hiver, dans le cadre d'un contrat d'obligation d'achat où l'électricité est rachetée par EDF à un prix bonifié.



# La carence du réseau RTE

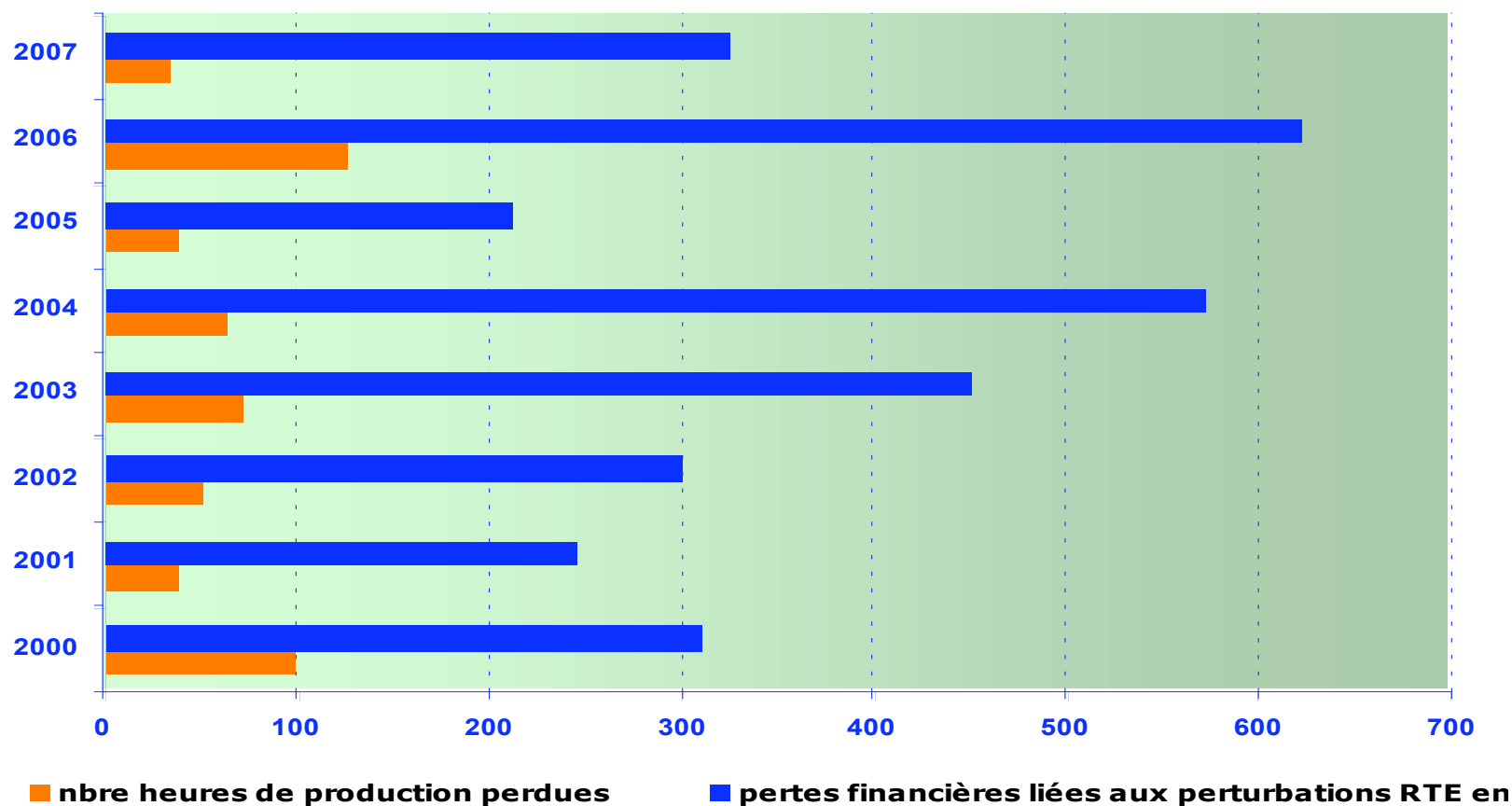
Une centaine de perturbations électriques par an concentrées sur la période estivale, liées à la carence du réseau RTE, handicape la compétitivité de Condat.



# Le préjudice pour Condat est de 1 million d'€ par an

Dont près de 300 K€/an de vieillissement prématuré des matériels électroniques.

Heures de production perdues et pertes financières associées



## Les griefs de Condat et des collectivités locales à l'égard de RTE :

-  Absence de traitement des préjudices subis.
-  Carence dans les délais d'information, d'intervention et de rétablissement du service.
-  Non prise en considération par RTE de solutions techniques spécifiques : création d'une ligne de 225 kV, enfouissement,...
-  Des promesses et actes dilatoires en 2006 et 2007.
-  Absence de proposition concrète de la part d'une société chargée d'une mission de service public.
-  Passivité face aux risques d'un environnement électrique qui handicape le territoire et menace Condat.



# Des solutions qui n'arrivent pas :

## Côté RTE

- **Janvier 2006 :**  
rencontre entre le Président du Conseil Général de Dordogne et le Président de RTE
- **Printemps 2006 :**  
audits techniques conjoints
- **Automne/hiver 2006 :**  
promesse d'une solution, pas de suite concrète
- **Printemps 2007 :**  
nouvelle sollicitation des élus auprès de RTE
- **Été/automne 2007 :**  
promesse d'une solution commerciale avec RTE
- **Hiver 2007/2008 :**  
pas de réponse concrète

## Côté Parlement et Gouvernement

- **2006 :**  
adoption d'un amendement dans la loi sur l'énergie de décembre 2006 autorisant le fonctionnement des cogénérations en îlotage pour protéger les usines en période d'orages, mais à la charge toutefois des industriels (échec d'un amendement de compensation financière lors de la discussion de loi de finances 2007).
- **2007 :**  
décret d'application de l'amendement non publié.

# Solutions attendues :

 **Demande de règlement de différent avec RTE au Comité de Règlement des Différents et d'Indemnisation et de Sanctions (CoRDIS) par Condat et les collectivités locales.**

- **Objectif :**

Un meilleur traitement commercial du client par RTE incluant la prise en charge du surcoût de la production en période d'orage et l'indemnisation des préjudices depuis 2000.

- **Il s'agit de la première demande d'un industriel et des collectivités locales au CoRDIS depuis la création de ce Comité par la loi de décembre 2006.**

# Solutions attendues :

## **2. Evolution législative permettant d'utiliser le budget du service public de l'électricité pour compenser le surcoût de la production d'électricité dans des unités décentralisées en été en période d'orages.**

### **■ Objectif :**

Inciter à l'investissement en production d'énergies décentralisée dans des zones de fragilité du réseau RTE et assurer un coût égal de l'électricité entre ces « zones blanches » et « les zones noires » où la qualité de l'électricité résulte de la robustesse du réseau RTE.

### **■ Enjeu financier national estimé :**

10 millions d'euros pour environ 10 grandes entreprises raccordées au réseau RTE

## Solutions attendues :

- 3. Privilégier le recours à la cogénération à haut rendement pour l'industrie en milieu rural, en été pour ne plus recourir aux centrales thermiques (charbon et fuel lourd) plus polluantes d'EDF en France et en Europe.**

- **Objectif :**

Faire fonctionner les cogénérations en milieu rural toute l'année pour assurer un meilleur équilibre du réseau.

- **Enjeu :**

Concilier des objectifs environnementaux, d'aménagement du territoire et de développement industriel.

## Conclusion :

**Quel avenir pour le tissu industriel en milieu rural ?**

